



commune de Serres sur Arget

Nostre Vilatge

Bulletin municipal Février 2017

Bonne

année

2018

Infos pratiques

Joëlle Barès vous accueille à la Mairie les jours suivants aux horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi : 13h30 – 18h30
Mardi : 13h30 – 16h30
Jeudi : 13h30 – 16h30
Vendredi : 13h30 – 16h30

n° de telephone : 05 61 65 16 21
mairie.serresurarget@orange.fr

Les élus tiennent quant à eux une permanence le mercredi de 08h30 à 10h30 puis de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h.

La Poste est ouverte du mardi au vendredi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

téléphone : 05 34 14 51 92

Bonne année à tous !

Que 2018 vous apporte le meilleur : douceur, convivialité, amitié, réussite, santé.

Nous profitons de cette nouvelle année pour remercier les Serrois pour leurs encouragements et leur soutien. Nous avons besoin de vous pour porter la commune vers un avenir florissant.

Vœux du maire

Le Maire Alain GARNIER et le Conseil municipal vous ont présenté leurs meilleurs vœux à l'occasion d'une rencontre amicale le Samedi 20 Janvier à 18h30 à la Salle polyvalente de Serres-sur-Arget.

Vous trouverez le discours du Maire en page jointe à ce bulletin.

Agenda

> Dimanche 4 Février

Fête de la Saint-Blaise orchestrée par le Comité des Fêtes.

10h30 : Messe et bénédiction des pains.

Animation par l'Ensemble Chorale de l'Ariège.

11h : Vente du "Pa Segnat" à la salle polyvalente.

12 h : Apéritif 12h30 : Repas Azinat (apportez vos couverts). Animé par "Marywan"

> Dimanche 11 février à 14h :

loto de l'école Lakanal à la Salle polyvalente.

Tous les Serrois sont invités à participer.

Le bénéfice de ce loto ira à la coopérative scolaire afin de financer les projets éducatifs organisés par les enseignants.

Prix du carton : 4 €. Prix de la planche : 10 €.

Si vous n'êtes pas disponible ce jour-là, vous pouvez acheter un carton à un enfant scolarisé à l'école Lakanal et jouer à distance

> Actualité du Conseil municipal

Un Conseil municipal s'est tenu le 21 décembre 2017.

A l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2017.
2. Création de postes
3. Approbation du rapport de la CLECT
4. Tarification du déneigement chez les particuliers et autres interventions
5. Convention de déneigement et fauchage avec la Commune de Burret.
6. Convention relative au marché de plein vent
7. Rémunération de la DGFIP
8. Arbres menaçant de tomber sur la voie publique
9. Vente de lots de bois
10. Questions diverses.

Un autre Conseil s'est tenu le 08 janvier 2018.

A l'ordre du jour :

1. Vente de la maison du Peyrou
2. Annulation de la délibération n°2017- 95 relative à l'approbation de la motion du SMDEA
3. Motion du SMDEA
4. Questions diverses.

Les délibérations sont consultables en mairie.

> Déneigement chez les particuliers

S'étant trouvé face à cette problématique lors de l'épisode neigeux du 02 décembre, le Conseil municipal lors de sa séance du 21 décembre 2017 a voté l'autorisation pour la commune de déneiger chez les particuliers qui en feront la demande (espaces privés, le domaine public étant bien sûr déneigé par les agents techniques).

Désormais, en cas de besoin, les tarifs seront les suivants :

- en cas de déneigement avec le chasse neige et le conducteur : 75 € de l'heure
- en cas de déneigement manuel : 30 € de l'heure.

Une convention de déneigement sera signée avec le particulier demandeur.

> Lots de bois

Le Conseil municipal lors de sa séance du 21 décembre 2017 a voté l'autorisation pour la commune de vendre les lots de bois en sa possession :

En effet, la commune dispose de bois de différent calibre, coupés par les employés communaux : tronc d'arbre de différentes longueurs, branches de bois de diverses variétés. Ce bois est entreposé à côté du cimetière. Il est proposé de le répartir en lot de 2 stères (entre 10 et 12 lots) et de vendre chaque lot 60 euros en l'état ou 80 euros livré. La livraison sera effectuée par les agents des services techniques. Un seul lot sera attribué à chaque foyer le demandant.

En priorité, cette vente aura lieu au titre de la compétence sociale de la commune, à des personnes en situation de précarité.

Si des lots restent à la vente, l'attribution sera réalisée ensuite sans condition de ressources aux premiers inscrits, dans la limite de nombre de lots restants.

Les lots de bois seront attribués par tirage au sort.

Il ne faut pas oublier que 2 vendeurs de bois se trouvent sur Saint-Pierre-de-Rivière ; il ne s'agit pas de leur faire concurrence.

Merci de nous contacter avant le lundi 05 Février si vous êtes intéressés.

Par ailleurs, l'ONF propose de faire une coupe usagère. Les personnes intéressées par un lot de bois issu de la forêt domaniale doivent se faire connaître auprès de la mairie **avant le 20 février**. Le coût de ces lots n'est pas encore déterminé.

> Subventions

Les associations désirant obtenir une subvention de la mairie doivent en faire la demande **avant le 28 février 2018**.

Toute demande doit être accompagnée du bilan moral et du bilan financier de l'association.

> Sport :

L'association **Serres Sports Loisirs** propose une nouvelle activité à la Salle polyvalente : **le foot en salle**.

Tous les jeudis soir à 19h30. Les matchs commencent à 20h.

Pour plus d'informations, contactez le :

06 31 58 15 60 - serressportsloisirs@yahoo.fr

> Site internet :

La mairie est en train de créer son site internet.

Si vous êtes commerçant, producteur, artisan, que vous possédez une entreprise, un gîte sur la commune, **n'hésitez pas à transmettre des informations vous concernant à la mairie** car il est difficile d'être exhaustif et de disposer de toutes les informations dans un village rural aussi étendu que le nôtre...



Nous avons déjà recensé 3 oublis rapport à notre précédent bulletin :

L'atelier Wind Guitars

situé à Bourg de Mat - La Mouline

Dans son atelier, Phyl Bonotto crée, fabrique et répare les guitares électriques et les basses.
Contact : 05 61 02 84 26. Voir aussi sur Facebook !

Le Fournil du rat bleu

Aux Fourquets.

Fabrication du pain avec des farines biologiques travaillées au levain naturel, cuit au feu de bois.

Il y a une tournée le jeudi soir dans le village à partir de 18h si vous êtes intéressés SMS ou appelez Régis au 06 73 64 92 02 .

Vous pouvez les trouver aussi sur le marché de Foix le vendredi matin.

Ainsi qu'à Alzen le vendredi soir à partir de 16h30 jusqu'à 18/19 h.

Vente au fournil les vendredis à partir de 16 h.
Les samedis au marché à Pamiers

Des fromages... Et plus !

à Bourg de Mat

Marcel Sacksen et Nelly Kleingeerts, d'origine hollandaise, nous proposent un depot de vins du Minervois et la vente de fromages Hollandais.

Vous pouvez les trouver au marché de Foix le vendredi matin et sur celui de Brassac le samedi matin.

Contact : 05 61 64 62 21

> Le Marché :

Les municipalités se succèdent et le marché continue de rencontrer des difficultés.

Aujourd'hui c'est Rédouane et Desmet qui ont choisi de partir malgré tous nos efforts pour les retenir.

Le marché existe toujours car c'est Christian son remplaçant estival qui a pris le relais de Rédouane et nous tentons de recruter de nouveaux marchands mais la période hivernale est la plus rude pour le commerce ambulancier.

Les Serrois sont fiers d'avoir un marché qui anime la place du village le samedi matin de longue date mais ce sont bien aux habitants du village de le faire vivre. On ne peut souhaiter avoir un village à la vie locale riche et harmonieuse et ne pas s'impliquer dans son fonctionnement local.

Si vous souhaitez que le marché reste à Serres, venez, impliquez-vous. Oubliez les nombreuses rumeurs qui ne manquent jamais de circuler...

Faites vivre les commerçants qui s'investissent dans cette activité difficile.

Ce marché, c'est le vôtre !

Le marché sera abrité à la Salle polyvalente bien évidemment en période de grands froids.

> L'accès à la culture pour tous :

Désormais, l'inscription dans les 13 médiathèques du réseau de lecture du pays de Foix-Varilhes (Foix, Montgailhard, St Paul de Jarrat, Vernajoul, St Jean de Verges, Burret- Le bosc, St Pierre de rivière, St Martin de Caralp, Montégut plantaurel, Rieux de Pelleport, St Félix de Rieutord, Varilhes et Verniolle) **est gratuite pour tous**. Elle nécessite seulement la présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

> Bibliothèque :

La bibliothèque municipale, tenue par Marie-Thérèse Robert et Martine de Stofflet sera ouverte un mercredi après-midi sur deux, de 14h à 16h30. Des histoires seront lues aux enfants qui le souhaitent.

Dates à retenir : 31 Janvier et 14 Février après-midi. Ensuite il y a les vacances.

En mars, nous repartirons sur le 1er et 3è mercredi du mois.

> Délégués de hameaux :

Voici les noms des personnes qui se portent volontaires pour être délégués.

Dans les hameaux où personne n'est candidat, c'est un conseiller qui palliera provisoirement ce manque mais il serait très positif pour la vie de notre village que des citoyens non élus soient les référents de leurs voisins et amis.

Si vous habitez LA MOULINE

vous pouvez contacter
Jean-Pierre Bonnefont
au 06 11 27 44 06

Si vous habitez BALANÇA

vous pouvez contacter
Marie-Cécile Rivière
au 06 15 44 76 96

**Si vous habitez SAHUÇ,
LAIROLE OU GOURNIÉ**

vous pouvez contacter
Clément D'Ingrando
au 06 01 84 41 79

Si vous habitez SERRES VILLAGE

vous pouvez contacter
Christiane Ferriol
au 05 61 02 66 83

Si vous habitez DARNAC

vous pouvez contacter
Roland Fauré
au 06 88 46 05 70

Si vous habitez LE PEYROU

vous pouvez contacter
Jean-Paul De France
au 06 17 47 67 02

Si vous habitez LUX

vous pouvez contacter
Bertrand Théry
au 05 61 65 38 28

Si vous habitez CAMBIÉ

vous pouvez contacter
Michel Cabrera
au 05 61 65 82 02

Si vous habitez CAUTIRAC

vous pouvez contacter
Didier Rech
au 06 07 38 74 03

**Si vous habitez SARRET, GAYET,
LE CALMIL ou BALMAJOU**

vous pouvez contacter
Annabel Augustin
au 06 24 02 50 05

Si vous habitez LA COUPIÈRE

vous pouvez contacter
René Soula
au 05 61 64 26 93

Si vous habitez LES CHARTELS

vous pouvez contacter
Mme Devèze
au (numéro manquant)
ou contacter
Catherine Harrison
au 06 04 03 27 63

Si vous habitez PRAT DE LUX

vous pouvez contacter
Georges Castex
au 05 61 02 61 20

Nous organiserons prochainement une réunion avec tous les délégués afin de discuter de la façon dont chacun envisage cette mission.